



Commandement de vider les lieux

Par **djino**, le **12/05/2014** à **16:58**

bonjour

j ai reçu un commandement de vider les lieux de l hussier le 07mai pour debut juin je ne sais pas quoi faire je n ai pas de solution de relogement et j ai l impression ke le delai de 2 mois n est pas respecté car le tribunal m a ecris le 10avril par decision du 23mars aidez moi avec quelques solutions... je suis dans l impasse je ne sais pas si je peux saisir à nouveau le juge pour qu'il puisse me preolonger le delai que m a donné l huissier? je suis passé voir une assistance sociale en vain... est ce ke les delais pour pouvoir fer quelque chose?

Par **louison123**, le **12/05/2014** à **17:18**

vous pouvez saisir le juge de l'exécution pour faire part de vos difficultés de relogement et demander un délai de grâce.

Il faudra assigner le bailleur devant le JEX et informer l'huissier.